



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Quimper, le 13 février 2023

**Service aménagement**  
Unité prévention des risques

Affaire suivie par : Géraldine BERREHOUC  
Tél : 02 98 76 51 87  
geraldine.berrehouc@finistere.gouv.fr

**Le Préfet**

à

Jean-Pierre Monot et Philippe Henry  
Membres du Collectif « Amoureuses et  
amoureux de la rade de Brest »  
6, rue Commandant L'Herminier  
29 480 Le Relecq-Kerhuon

**Objet : Révision des cartes des zones basses du Finistère - Réponse à la sollicitation du collectif citoyen  
« Amoureuses et amoureux de la rade de Brest » en date du 10 janvier 2023**

**Réf :**

Messieurs,

J'accuse réception de votre courrier du 10 janvier dernier dans lequel vous sollicitez une révision de la cartographie des zones basses littorales, dans le cadre de la bonne prise en compte des risques littoraux en lien avec un projet d'aménagement sur la commune de Le Relecq-Kerhuon.

Les cartographies de 2013, réalisées après le drame de la tempête Xynthia, ont été élaborées en tenant compte de niveaux d'exposition en lien avec les hypothèses de réchauffement climatique et d'élévation du niveau marin connues à l'époque. Ces hypothèses ont été revues à la hausse avec les nouvelles données des scénarios récentes du GIEC.

Ce sujet de la révision de la carte des zones basses pose les questions de finalité, d'usage par les territoires et de robustesse et fiabilité des données.

Cette cartographie avait pour objectif de sensibiliser élus, aménageurs et citoyens, à la réalité de l'ampleur des zones à risque en Finistère et aux évolutions attendues dans un contexte de changement climatique, et de sécurisation de l'aménagement de ces territoires littoraux. Elle a eu le mérite de proposer un cadre homogène sur l'ensemble du département.

Dès lors, les collectivités locales se sont largement emparées des résultats et ont initié, dans les zones à enjeu forts, des Plans d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) ou des Stratégies locales de gestion du risque côtier dans le cadre de leurs compétences. Les études produites proposent des niveaux d'évaluation et de cartographie des risques nettement optimisées et tenant compte des nouvelles hypothèses climatiques.

Citons en particulier le travail de cartographie réalisé en 2019-2020 par le Pôle métropolitain du Pays de Brest qui intègre une méthode de recensement homogène des zones à risques sur l'ensemble du territoire, qui sont pleinement intégrés dans les Schémas de Cohérence Territoriale et Plan Climat Air Energie Territorial métropolitain.

Relancer des études pour proposer une nouvelle cartographie qui pourrait induire des simplifications voire des incohérences avec les résultats récents mis en lumière sur ces territoires volontaires ne paraît ni nécessaire, ni pertinent.

S'agissant de l'usage de cette cartographie notifiée aux collectivités, cela leur permet d'argumenter pour l'application éventuelle des dispositions de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme en vue de refuser ou de sécuriser un projet d'aménagement, dès lors qu'il y a un risque avéré.

Cet article est utilisable dans le cadre de l'instruction d'un permis de construire, quand l'autorité compétente détient des éléments justifiant d'un risque pour la sécurité ou la salubrité des bénéficiaires de l'autorisation. L'identification d'un bien dans une enveloppe de zone basse n'est pas un prérequis obligatoire. Les éléments techniques produits par les collectivités sont utilisables pour justifier de l'usage ou non de cet article du Code de l'urbanisme, au même titre et même davantage que la carte départementale.

Enfin, s'agissant des données d'entrée, j'appelle votre attention sur le fait que la cartographie actuelle présente une précision de l'ordre de 20cm, soit l'ordre de grandeur de la « marge » de projection climatique de l'époque. Bien que les hypothèses d'élévation du niveau marin aient évolué, la précision topographique des données d'entrée ne s'est pas considérablement améliorée.

L'IGN a projeté un levé LIDAR haute définition pour le département du Finistère en 2023. En parallèle, le Conseil Départemental réfléchit à l'opportunité d'un nouveau levé LITTO3D® complétant le rendu avec un levé bathymétrique en mer. La production de ces éléments de haute définition, combinée aux évolutions des hypothèses climatiques, sera l'occasion de refaire ensuite le point sur l'opportunité de réviser la carte des zones basses.

Voici les quelques informations que je souhaitais vous apporter,

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Philippe MAHÉ

